



CLUB DE SOCCER ARSENAL DE CHAMBLY

CHAMBLY - CARIGNAN - ST-MATHIAS - RICHELIEU

Arbitrage - Politiques et Procédures 2026

Ce document est rédigé à l'intention des arbitres pour les matchs du niveau local, régional (LR), interrégional (LDIR), provincial (LDP) distribués et chapeautés par l'Arsenal de Chambly.

Il a pour objectif de préciser vos responsabilités, les procédures d'assignation, les règles de paie, le parrainage et les sanctions afin d'assurer un arbitrage professionnel, sécuritaire et cohérent avec les valeurs du club.

Objectifs de l'arbitrage au sein du club

L'arbitrage a pour mission de :

- **Assurer un déroulement sécuritaire et juste de chaque match** pour tous les joueurs.
- **Favoriser la pratique du soccer** auprès du plus grand nombre de joueurs, quel que soit leur niveau ou leur âge.
- **Encourager l'esprit sportif** tant chez les joueurs, que chez les entraîneurs, parents et spectateurs.
- **Appliquer les règles avec cohérence et impartialité**, en respectant le code de déontologie.
- **Améliorer les compétences des arbitres tout en soutenant le développement des joueurs**, pour assurer des matchs justes et compétitifs à tous les niveaux.

L'arbitre joue un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs du club, en fixant les limites du jeu et en veillant au respect des règles à tout moment. Le Club de Soccer l'Arsenal de Chambly, ainsi que ses clubs affiliés (Carignan, Richelieu et Saint-Mathias), vous accompagneront et vous soutiendront dans l'application des règles et dans vos efforts pour maintenir un environnement respectueux et sportif.

RÉUNIONS

Une réunion pré-saison obligatoire est tenue chaque année, généralement fin avril ou début mai, afin de préparer les arbitres pour la saison à venir. La rencontre se déroule habituellement en visioconférence.

Deux sessions sont organisées :

- Nouveaux arbitres (première année)
- Arbitres expérimentés (deuxième année et plus)

Cette réunion a pour objectif de :

- Présenter les informations administratives et les procédures : utilisation des feuilles de match, assignations, paie et autres aspects pratiques.
- Faire un retour sur les règles d'arbitrage, y compris les nouvelles règles ou changements dans les ligues.
- Clarifier les attentes du club envers les arbitres et répondre à toutes vos questions avant le début de la saison.



CLUB DE SOCCER ARSENAL DE CHAMBLY

CHAMBLY - CARIGNAN - ST-MATHIAS - RICHELIEU

Cette réunion constitue le moment idéal pour prendre des notes et se mettre à jour sur les procédures et les nouveautés de la saison.

Important : Les arbitres qui ne peuvent assister à la réunion doivent en informer le plus tôt possible la Directrice à l'arbitrage.

PARRAINAGE

Tous les arbitres du club bénéficieront d'un parrainage tout au long de la saison, principalement pendant l'été. Une liste des parrains et marraines sera fournie en début de saison, afin que chaque arbitre sache à qui s'adresser en cas de questions ou de difficultés.

Le parrainage est de type formatif : il permet d'améliorer les compétences des arbitres et de mettre en valeur les candidats prometteurs.

L'objectif du parrainage est :

- Évaluer et soutenir le développement des arbitres durant la saison, notamment par des commentaires et retours constructifs après certaines parties ou situations observées,
- Favoriser le respect des règles d'éthique et des procédures du club,
- Permettre aux arbitres de poser des questions et obtenir de l'aide pour améliorer leurs compétences.

Les arbitres qui montrent une attitude positive et un engagement sérieux pourront bénéficier d'une priorité dans l'assignation des matchs. À l'inverse, ceux qui ne respectent pas les règles d'éthique ou qui ne tiennent pas compte des retours du parrainage pourront être sanctionnés selon le code de déontologie du club.

COMMUNICATION

Pour faciliter la diffusion des informations, le club utilise plusieurs moyens :

- **Messenger** : un groupe regroupe tous les arbitres actifs du club. C'est le moyen le plus rapide pour rejoindre l'ensemble des arbitres. Si vous n'en faites pas encore partie, merci d'envoyer un courriel à arbitrage@soccerchambly.com pour être ajouté.
- **Spordle-Play** : certaines communications importantes seront également envoyées via cette plateforme, notamment les rappels pour la mise à jour des disponibilités. Assurez-vous que votre adresse courriel est correctement renseignée et vérifiée dans Spordle-Play afin de recevoir toutes les notifications.
- **Courriel** : vous pouvez utiliser arbitrage@soccerchambly.com pour toute question ou pour rejoindre la direction de l'arbitrage.

Pour toute **question urgente ou situation particulière**, contactez directement la directrice à l'arbitrage :

Claudie Huard : 514-566-1906 / arbitrage@soccerchambly.com



CLUB DE SOCCER ARSENAL DE CHAMBLY

CHAMBLY - CARIGNAN - ST-MATHIAS - RICHELIEU

ASSIGNATION

L'assignation se fait en deux étapes : demandes de disponibilités et assignations.

Prérequis : Pour être assigné, il faut avoir activé dans Spordle-Play la validité d'identité d'arbitre en règle avant le début de l'année. Sinon, il nous sera impossible de vous assigner.

Disponibilités

Vous pouvez déjà aller entrer vos disponibilités pour tout l'été. Néanmoins un rappel vous sera envoyé par courriel (via Spordle-Play) pour entrer vos disponibilités. Tout arbitre ne respectant pas la date limite ne recevra pas de match. Cette procédure s'applique pour toute la saison.

- Chaque arbitre doit entrer ses disponibilités dans Spordle-Play à la date indiquée.
- Si vous ne soumettez pas vos disponibilités à temps, vous ne recevrez pas d'assignation de match pour la période concernée.
- La directrice à l'arbitrage utilise ces informations pour attribuer les matchs en fonction de l'expérience, du niveau et de la disponibilité de chacun.

Acceptation et refus de matchs

- Les matchs sont assignés dans Spordle-Play au moins 2 semaines à l'avance (parfois jusqu'à 3 semaines, selon la période de la saison). *À noter que nous ne pouvons pas faire plus tôt que l'assignation des matchs par la région (ARSRY).*
- Merci d'accepter ou refuser votre match rapidement via Spordle-Play. Les matchs non confirmés rapidement pourraient se voir réassignés à d'autres arbitres.
- Tout match refusé ou non assigné est placé dans une banque de matchs disponibles.
- La directrice à l'arbitrage pourra réattribuer ces matchs à d'autres arbitres.
- À noter que : 7 jours avant le match, il n'est plus possible de refuser un match sans raison exceptionnelle.

Modification d'assignation

Si vous ne pouvez plus officier un match prévu dans moins de 7 jours, il est de votre responsabilité de trouver un remplaçant compétant et aviser la directrice à l'arbitrage dans les plus brefs délais.

TOUS LES CHANGEMENTS SONT SUJETS À APPROBATION.

1. Trouvez un remplaçant de même niveau ou plus expérimenté.
2. Communiquez immédiatement les détails à arbitrage@soccerchambly.com pour approbation :
 - Numéro du match
 - Heure et lieu du match
 - Catégorie et niveau de compétition
 - Nom du remplaçant
3. Les changements ne sont validés que par la Directrice à l'arbitrage.

⚠ **Vous êtes responsable de vos matchs. Vérifiez régulièrement votre horaire et agissez rapidement si un changement est nécessaire.**



CLUB DE SOCCER ARSENAL DE CHAMBLY

CHAMBLY - CARIGNAN - ST-MATHIAS - RICHELIEU

RÉMUNÉRATION

La rémunération des arbitres couvre une période de 2 semaines, du samedi au vendredi, et les paiements sont versés le jeudi suivant. Le calendrier des paies pour l'année 2026 est présenté en annexe (Annexe A).

Conditions pour être payé

Pour recevoir la rémunération d'un match, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Les données du match doivent être complétées dans Spordle-Play le soir même ou au plus tard 24 heures après le match. **Soyez consciencieux dans vos entrées de données.**
- Des photos claires des feuilles de match papier doivent également être ajoutées dans Spordle-Play.
- Lorsqu'une assignation comprend plus d'un arbitre, c'est l'arbitre au centre qui est responsable de s'assurer que les informations et les feuilles de match sont complétées rapidement dans Spordle-Play. Il est important de noter que tout retard peut affecter la rémunération des autres arbitres assignés au match.
- Dans le cas des assignations à deux arbitres (« à l'américaine »), notamment pour le U11–U12 Local, il est de votre responsabilité de désigner clairement un arbitre responsable de l'entrée des données et du téléversement des feuilles de match.

Paie des réunions et des formations

Le paiement des formations (uniquement pour les nouveaux arbitres) et de la réunion de pré-saison sera effectué au mois d'août. Pour être admissible à ce paiement, un arbitre doit avoir complété un minimum de 15 assignations au cours de la saison estivale.

Talons de paie

Les talons de paie seront disponibles en ligne via Desjardins pour consultation.

Important

Afin de recevoir votre rémunération, le Club doit avoir en sa possession votre numéro d'assurance sociale (NAS) ainsi qu'un spécimen de chèque. **Attention : si vous avez récemment changé de compte bancaire, veuillez nous en informer afin d'éviter tout retard dans le traitement.**

SANCTIONS

Le Club de Soccer l'Arsenal de Chambly s'engage à maintenir un environnement de travail professionnel, respectueux et éthique. Le processus disciplinaire vise à corriger les comportements inappropriés tout en assurant la sécurité et le bien-être de tous les participants.

Fautes sanctionnables

Une sanction peut être appliquée lorsqu'un arbitre est tenu responsable des infractions suivantes :

- Absence à un match sans avertissement préalable
- Manque de professionnalisme
- Consommation de substances illicites avant ou pendant le match
- Tout manquement au code d'éthique ou de déontologie du Club



CLUB DE SOCCER ARSENAL DE CHAMBLY

CHAMBLY - CARIGNAN - ST-MATHIAS - RICHELIEU

Échelle des sanctions

Les sanctions sont appliquées progressivement, selon la gravité et la répétition des infractions :

SANCTIONS	PÉNALTÉS
1re infraction	Frais de l'activité déduits de la paie
2e infraction	Frais de l'activité déduits de la paie + avertissement formel écrit
3e infraction	Convocation devant le comité de discipline du Club ou comité externe selon la gravité

Dans les cas graves, les sanctions peuvent inclure :

- Suspension temporaire du poste
- Fin d'emploi au sein du Club

Comité de discipline

Le Club dispose d'un comité de discipline pour gérer les cas nécessitant une intervention approfondie.

Composition :

- Directrice Générale (président du comité)
- Directrice à l'arbitrage (membre permanent pour les questions liées aux arbitres)
- Un membre du conseil d'administration
- Directeur technique ou représentant technique (si pertinent)

Le comité peut également faire appel à un représentant neutre de l'ARSRY (Association régionale) pour garantir l'objectivité dans les cas complexes.

Processus d'évaluation et suivi

1. **Signalement** : L'infraction est rapportée à la Directrice Générale ou à la Directrice à l'arbitrage.
2. **Enquête** : Une enquête interne est menée pour recueillir faits et témoignages.
3. **Convocation** : L'arbitre est convoqué à une réunion avec le comité de discipline pour présenter sa version des faits.
4. **Décision** : Le comité émet une sanction en tenant compte des antécédents, de la gravité de la situation et du rôle opérationnel de la Directrice à l'arbitrage.
5. **Suivi** : Un rapport écrit est consigné dans le dossier de l'arbitre et un suivi est effectué pour prévenir toute récidive.

Conformité et équité

Toutes les mesures disciplinaires sont prises conformément aux lois en vigueur et aux meilleures pratiques en gestion des ressources humaines, afin de garantir l'équité et la transparence pour tous.



CLUB DE SOCCER ARSENAL DE CHAMBLY

CHAMBLY - CARIGNAN - ST-MATHIAS - RICHELIEU

LA JOURNÉE DU MATCH

Pour assurer un déroulement optimal des matchs, l'arbitre doit respecter les conditions suivantes :

Équipement à apporter

- Cartons jaune et rouge
- Feuille pour prendre des notes
- Sifflet
- Montre avec chronomètre (chronomètre à la main ou cellulaire interdits)
- Deux crayons
- Pièce de tirage pour le début du match
- Uniforme complet, porté selon les règles de l'association

L'arbitre de centre fournit les drapeaux pour les arbitres assistants.

Documents et références

- Connaissance des règlements applicables au match pour lequel vous êtes assigné : soccer à 5, 7, 9 ou 11 joueurs, selon la ligue (ex. : Ligue du Bassin-de-Chambly, LSRV, LSJRS, LDP, LIZ2, LRSRS, etc.).
- Accès aux numéros d'urgence des villes en cas de problème sur le terrain, et numéro de la Directrice à l'arbitrage pour toute urgence.
- Accès aux règlements de la FIFA ou documents du club via un téléphone.

Présence et ponctualité

- Se présenter pour être payé. Toute absence non justifiée peut entraîner des sanctions.
- Être sur le terrain **20 minutes avant le début du match** pour le niveau local, **30 minutes pour le niveau compétitif**.

Compléter les feuilles de match dans Spordle-Play

- Remplir les feuilles de match des deux équipes dans Spordle-Play, conformément à la section Rémunération, pour être rémunéré.
- Les matchs doivent être complétés dans les 24 heures suivant le match.

CAS D'ANNULATION POUR CONDITIONS CLIMATIQUES

Conditions nécessitant l'annulation :

- Orages avec éclair
- Grêle
- Très forte pluie provoquant inondation du terrain
- Tornade, ouragan, typhon, neige, tempête de sable, invasion de sauterelles, volcan en éruption, tremblement de terre

Procédures en cas de conditions défavorables

Avant le match

1. Attendre l'heure prévue du match. **Ne pas partir avant.**
2. Si l'heure est passée, attendre **30 minutes** pour voir si les conditions s'améliorent.
3. Si possible, commencer le match dès que les conditions le permettent.
4. Sinon, signaler que le match **n'a pas eu lieu** et sera reporté.



CLUB DE SOCCER ARSENAL DE CHAMBLY

CHAMBLY - CARIGNAN - ST-MATHIAS - RICHELIEU

Pendant le match

1. Arrêter le match si les conditions deviennent dangereuses.
2. Attendre **30 minutes** pour voir si les conditions s'améliorent.
3. Si possible, reprendre le match dès que possible.
4. Sinon, noter le **temps de jeu** sur la feuille de match :
 - **> 80 % du temps** : match comptabilisé
 - **< 80 % du temps** : match à reprendre

Paielement des matchs annulés

Pour les niveaux local, régional (A) et interrégional (AA) :

- 100 % du tarif si le match a commencé ou non (indiquer sur la feuille à quelle minute le match a été arrêté)
- Les informations doivent être entrées sur Spordle-Play
- Les feuilles de match doivent être incluses dans Spordle-Play.

Vérifier sur le site www.soccerchambly.com avant 17h00 s'il y a une annulation par le club. Aucun paiement n'est effectué si le club annule le match.



CLUB DE SOCCER ARSENAL DE CHAMBLY

CHAMBLY - CARIGNAN - ST-MATHIAS - RICHELIEU

L'ÉTHIQUE DE L'ARBITRE

L'arbitre doit respecter un comportement professionnel, impartial et respectueux tout au long de sa mission.

Comportement et relations

1. Respecter ses confrères arbitres en ne commentant pas les décisions prises par un autre arbitre.
2. Respecter l'autorité du comité local d'arbitrage.
3. Les arbitres qui jouent ou entraînent au soccer doivent respecter les arbitres et juges de touche, et ne pas utiliser leur rôle d'arbitre pour critiquer ou nuire à la crédibilité des officiels.
4. Du moment où l'arbitre arrive sur le terrain jusqu'à son départ, l'uniforme doit être porté conformément aux règles du club. Un manquement peut entraîner une suspension d'un match.
5. L'arbitre doit s'adresser au capitaine d'équipe ou aux entraîneurs d'une façon polie et respectueuse (monsieur ou madame).
6. Les échanges avec l'entraîneur doivent se faire à la mi-temps ou à la fin du match.
7. Respecter les règles des ligues et celles de la FIFA.

Uniforme

L'uniforme doit respecter les règles de la FIFA et les particularités du Club.

1. **Fourniture et renouvellement** : Tout nouvel arbitre reçoit un uniforme complet fourni par le Club. Un renouvellement d'uniforme est prévu tous les trois ans afin de compenser l'usure et les variations de tailles.
2. **Insigne** : porté à gauche sur le chandail.
3. **Chandail** : porté en tout temps, à l'intérieur de la culotte au début du match. Les manches ne doivent pas être roulées ou modifiées.
4. **Culotte** : noire, portée à la taille (pas au milieu des fesses, ni enroulée autour de la taille).
5. **Bas** : noirs, couvrant le mollet, non roulés aux chevilles.
6. **Souliers** : obligatoires pour prévenir les glissades et blessures lors des courses et changements de direction.
7. **Sous-vêtements / survêtements** :
 - Par temps froid ou pluie, un collant ou sous-vêtement de couleur foncée peut être porté sous la culotte.
 - Un chandail ou sous-vêtement peut être porté sous le chandail d'arbitre
 - Attention aux fermetures et bouton-pression afin d'éviter les blessures.
 - Pour les matchs de niveau compétitif, le sous-vêtement ou la combinaison doit être de la même couleur que le chandail ou en noir.



CLUB DE SOCCER ARSENAL DE CHAMBLY

8. **Coupe-vent imperméable** : autorisé par temps froid ou pluie, de couleur foncée et différente de celle CHAMBLY - CARIGNAN - ST-MATHIAS - RICHELIEU
9. **Casquette, bijoux et lunettes de soleil** : interdits. À l'exception d'une montre pour chronométrer.

10. Lunettes : seules les lunettes de sport ou correctrices protégées (type protecteur recouvrant les lunettes) sont acceptées, si elles ne présentent aucun danger pour l'arbitre ou les joueurs. Cette règle suit les mêmes principes que pour les joueurs.
- Les lunettes en métal ou en vitre ne sont pas autorisées. L'arbitre doit montrer l'exemple en respectant ces consignes.

ENGAGEMENT DE L'ARBITRE

Lu et approuvé, je m'engage à **respecter le code de déontologie et les politiques et procédures du Club** :

Nom et Prénom de l'arbitre :

Signature de l'arbitre

Date : _____



CLUB DE SOCCER ARSENAL DE CHAMBLY

CHAMBLY - CARIGNAN - ST-MATHIAS - RICHELIEU

ANNEXE A - CALENDRIER DES PAIES 2026

Voici la liste des dates de paie prévues pour l'année 2026.

8 janvier 2026	9 juillet 2026
22 janvier 2026	23 juillet 2026
5 février 2026	6 août 2026
19 février 2026	20 août 2026
5 mars 2026	3 septembre 2026
19 mars 2026	17 septembre 2026
2 avril 2026	1 octobre 2026
16 avril 2026	15 octobre 2026
30 avril 2026	29 octobre 2026
14 mai 2026	12 novembre 2026
28 mai 2026	26 novembre 2026
11 juin 2026	10 décembre 2026
25 juin 2026	24 décembre 2026



CLUB DE SOCCER ARSENAL DE CHAMBLY

CHAMBLY - CARIGNAN - ST-MATHIAS - RICHELIEU

ANNEXE B – TOURNOIS

Chaque année, la région Richelieu-Yamaska propose aux clubs d'envoyer des arbitres dans des tournois.

L'objectif est :

- D'uniformiser l'arbitrage avec celui de la région.
- Offrir aux arbitres l'occasion de progresser dans un contexte de tournoi avec un défi approprié au niveau.

Conditions de participation

- **Disponibilités** : Vous devez envoyer vos disponibilités à la Directrice à l'arbitrage au moins un mois avant la date du tournoi. Il est de votre responsabilité de manifester votre désir de participer.
- **Niveaux requis** : Tous les tournois affichés ne sont pas accessibles à tous les niveaux d'arbitrage. Certains tournois sont réservés aux arbitres provinciaux.
- **Organisation et transport** : Nous essayons de réunir les arbitres par groupe de 4 à 5 arbitres pour faciliter le transport.
- **Confirmation et assignation** : Une fois votre présence confirmée pour un tournoi, vous êtes considéré comme assigné au tournoi.
 - Tout ajustement d'horaire ou de rôle doit être discuté directement avec le responsable du tournoi.
 - Le Club de Soccer l'Arsenal de Chambly n'est pas responsable de ces ajustements.
- **Tournois supplémentaires** : Pour participer à d'autres tournois non encadrés par la région (ex. ARSRS), vous devez faire les démarches vous-même.